



SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 3955 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

Avis d'appel d'offres n° AO-08-2019 **Revitalisation de l'Arboretum et mise en place d'un parc canin**

La Ville de Saint-Rémi désire retenir les Services d'un Prestataire de Services pour **les travaux de revitalisation de l'Arboretum et la mise en place d'un parc canin** sur le territoire de la Ville de Saint-Rémi.

Les Soumissions, sous enveloppe scellée, seront reçues à la Mairie située au 105, rue de la Mairie, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0, **le 5 septembre 2019, avant 14 h** (heure locale), pour être ouvertes publiquement au même endroit, dans la salle de comités, le même jour et à la même heure. Les soumissions devront être reçues à l'attention de madame Stéphanie Yelle, coordonnatrice à l'approvisionnement et portant la mention «*Revitalisation de l'Arboretum et mise en place d'un parc canin*».

Pour toutes questions, les Soumissionnaires sont invités à communiquer par courriel avec la soussignée, **d'ici le 27 août 2019 avant 14 h** (syelle@ville.saint-remi.qc.ca).

Le Soumissionnaire doit inclure dans sa Soumission :

- un chèque visé, tiré d'une banque canadienne à charte, d'une banque d'épargne, d'une caisse populaire faisant affaire au Québec et payable à la Ville de Saint-Rémi ou un cautionnement de Soumission émis par une compagnie d'assurance au montant de dix pourcent (10%) du total de la Soumission incluant les taxes;
- Un document émis par une compagnie d'assurance reconnue en assurance garantie par l'Inspecteur général des Institutions financières du Québec, confirmant qu'elle émettra en faveur de la Ville, un cautionnement d'exécution du contrat établi pour une valeur de dix pourcent (10%) du prix du contrat et un cautionnement de paiement de la main-d'œuvre, des services des créanciers et sous-traitants pour une valeur de dix pourcent (10%) du prix du contrat, le tout valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

La Ville de Saint-Rémi ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des Soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les Soumissionnaires.

Donné à Saint-Rémi, le 20 août 2019

Stéphanie Yelle,
Coordonnatrice à l'approvisionnement